

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 114

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel,
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, après le mot :

« État »

insérer les mots :

« recense les aides financières disponibles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diversité des aides aux agriculteurs est telle qu'un certain nombre d'elles est parfois méconnu.

Il convient ainsi d'établir un recensement exhaustif des soutiens financiers auxquels les agriculteurs peuvent prétendre.

Cet amendement répond ainsi à une logique d'accompagnement de l'administration qui mérite d'être développée.